

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mercredi 24 septembre 2025

Délibération N° DE_2025_059

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	12	13
Date de la convocation : 19/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE, Monsieur Thierry PALAZETTI
Représentés : Monsieur Nathan CARCENAC représenté par Monsieur Pierre CARCENAC
Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Dons à la Commune de Salmiech

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Des entreprises ont décidé de faire des dons à la commune d'une somme d'argent pour contribuer à la réalisation du Trail communal

Il s'agit :

- de SARL GARAGE VIGROUX 485 AVENUE GEORGES DESIRAT 12120 SALMIECH qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- de SARL BOUDOU SERVICES QUARTIER LE THERON 12120 SALMIECH qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- de FRAYSSINET CONSEIL ASSISTANCE FCA 3 AV JEAN JAURES 12150 SEVERAC LE CHATEAU qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- de FRISON HUGUES 8 RUE DU CENTRE 12700 ASPRIERES qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.

DE_2025

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025
Date de réception de l'AR: 08/10/2025
012-211202551-DE_2025_059-DE
A G E D I

- de M. CAILHOL DAVID 135 AVENUE GEORGES DESIRAT 12120 SALMIECH qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- de SAS DET 12 DIAG 12 39 BD DE VERDUN 12400 SAINT-AFFRIQUE qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- de NEGRIER ET FILS AVENUE GEORGES DESIRAT 12120 SALMIECH qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- de SAS LA FERME DU CEOR ESPINASSOUS 12120 SALMIECH qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- de PHARMACIE FERRIEU AVENUE GEORGES DESIRAT 12120 SALMIECH qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- de CASSAGNES AMBULANCES 90 IMPASSE DES ARTISANS 12120 CASSAGNES BEGONHES qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.
- de RIGAL CONSTRUCTION BOIS à LA BASTIDE 12120 SALMIECH qui a décidé de faire un don de 50€ ce don n'est assorti d'aucune autre charge ou condition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE les dons ci-dessus mentionnés pour un montant total de : 550 €

Dit que ces dons seront constatés dans la section fonctionnement du budget communal (Article 756).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance

Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance



DE_202

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025
Date de reception de l'AR: 08/10/2025
012-211202551-DE_2025_059-DE
A G E D I